

[lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)

Le modèle économique d'Uber conforté par les électeurs californiens

Rafaële Rivais

6-7 minutes

-
- [Économie](#)
 - [Les taxis contre Uber](#)

Mardi 3 novembre, quatre entreprises majeures de l'économie des plates-formes ont vu leur référendum en Californie – la « proposition 22 » – approuvé à 58 % : chauffeurs et livreurs conservent le statut de travailleurs indépendants.

Par [Eric Béziat](#) Publié le 04 novembre 2020 à 17h33 - Mis à jour le 05 novembre 2020 à 09h15

Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés

C'est une victoire pour l'ubérisation. Mardi 3 novembre, quatre entreprises majeures de l'économie des plates-formes, dont les géants du VTC Uber et Lyft, ont vu leur référendum – la « proposition 22 » – approuvé à 58 % par les électeurs californiens. La « prop 22 » demandait que les chauffeurs et livreurs liés à ces entreprises demeurent des travailleurs indépendants et ne soient donc pas considérés comme salariés, alors qu'une loi récente de l'Etat de Californie régulant ce que

les Américains appellent la *gig economy* (« l'économie des petits boulots ») imposait leur embauche.

Lire aussi [En Californie, la « gig economy » soumise à référendum](#)

L'événement est crucial pour les sociétés concernées (Uber, Lyft et les plates-formes de livraison DoorDash et Instacart), qui, dans cette bataille électorale les opposant à des syndicats de chauffeurs du cru, ne jouaient pas moins que la pérennité de leur modèle. Uber et Lyft ont vu la valeur de leurs actions monter en flèche (+ 11 % et + 13 %) à l'ouverture de la Bourse américaine.

Signe de l'importance accordée à ce scrutin, les montants dépensés par les quatre entreprises pour soutenir la proposition ont atteint des niveaux jamais vus dans le cadre d'un référendum local : 200 millions de dollars (171 millions d'euros), contre 20 millions pour les partisans du non, dépensés en publicités télévisuelles, campagnes de mails, messages poussés sur les applications des dites plates-formes. Le tout agrémenté d'avertissements au cas où le oui perdrait : menace de quitter la Californie (les quatre sociétés ont leur siège social à San Francisco), spectre d'un allongement des temps d'attente et d'une explosion du prix des courses.

Place aux tribunaux

Si la « proposition 22 » s'engage à ce que les chauffeurs et livreurs bénéficient de protections (revenu garanti à 120 % du salaire minimum, couverture santé, assurance accident), elle évite aux plates-formes des dépenses bien plus élevées, en particulier le paiement des heures d'attente des personnels. Elle satisfait aussi certaines catégories de chauffeurs, comme Bill French, 62 ans, cité par l'agence de presse AP. Ce retraité de

Los Angeles, qui arrondit ses fins de mois grâce à Uber, a voté oui au référendum. « *Je n'ai pas besoin d'eux pour me contrôler et me dire quand je vais travailler et quand je ne vais pas travailler* », explique-t-il.

La déception est évidemment grande pour les tenants d'une régulation de la *gig economy*. « *Le montant obscène que ces sociétés multimilliardaires ont dépensé pour tromper le public ne les dispense pas de leur devoir de payer un salaire décent aux chauffeurs* », a déclaré Art Pulaski, secrétaire exécutif de la Fédération californienne du travail. M. Pulaski clame que, cette bataille perdue, la guerre n'en est pas pour autant terminée. Elle devrait maintenant se jouer devant les tribunaux, alors qu'Uber et Lyft sont déjà engagés dans un bras de fer judiciaire avec l'Etat de Californie.

Lire aussi [Uber : pour les chauffeurs, l'arrêt de la Cour de cassation « clôt le débat juridique » sur leur statut](#)

Il n'en reste pas moins que ce succès est une aubaine pour Uber, qui se démène depuis plusieurs années pour se faire accepter sur tous les continents. « *Nous espérons que les gouvernements du monde entier chercheront à suivre ce modèle qui vise à améliorer et renforcer ce type d'emploi en y ajoutant de nouvelles protections au lieu de le supprimer* », indique le groupe dans un communiqué.

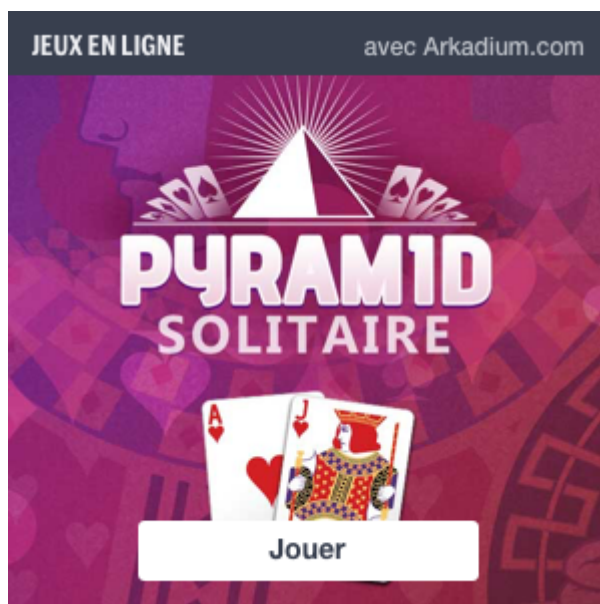
En France, [un arrêt de la Cour de cassation du 4 mars 2020](#), statuant en faveur de la requalification du contrat d'un chauffeur Uber en salariat, avait fait vaciller le titan du VTC. Depuis, la situation est devenue plus confuse, d'autres décisions de justice ayant contredit l'arrêt du 4 mars. Le gouvernement a choisi, lui, une option de régulation légère et concertée en privilégiant la mise en place de chartes de responsabilité sociale négociées par chaque plate-forme avec les chauffeurs. Uber France

affirme être en train d'en préparer une.

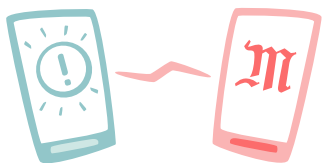
[Eric Béziat](#)

[Contribuer](#)

[Services](#)



Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois



Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Découvrir les offres multicomptes](#)

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

Si vous utilisez ce compte à plusieurs, [passez à une offre multicomptes](#) pour faire profiter vos proches de votre abonnement avec leur propre compte. Sinon, cliquez sur « » et assurez-vous que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.

- Vous ignorez qui d'autre utilise ce compte ?

Nous vous conseillons de [modifier votre mot de passe](#).

- Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

- Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.